

Pour l'homme, né de Dieu, rayon de sa pensée,
Le repos, c'est l'oubli, le sommeil, c'est la mort.
Souviens-toi, fils du ciel, qu'immobile et glacée,
La tombe est un passage ; elle n'est pas un port.

Marche ! et que chaque jour te trouve à son aurore,
Plus près du but sacré, le flambeau dans la main.
Agis ! le temps est court ; il se hâte et dévore
Ce qui n'est pas réel, immortel et divin.

Que jamais le regret, la crainte ou l'espérance,
La joie ou la douleur ne retardent tes pas,
N'entends-tu pas ton cœur qui bat dans le silence ?
Marche ! il n'est rien pour lui d'assez grand ici-bas.

Que ton pied sur le sol laisse une noble empreinte,
Et peut-être, suivant tes sentiers après toi,
Quelque esprit, agité par le doute et la crainte,
Retrouvera l'espoir, le courage et la foi.

Laisse au vague avenir ses lointaines promesses,
Au stérile passé son sourire d'adieu ;
Bannis les rêves d'or et les molles tristesses,
Le présent est à toi, mais le reste est à Dieu.

A Dieu, ce passé mort qu'il répare et pardonne ;
A Dieu, cet avenir que lui seul a scruté ;
A Dieu, l'heure qui fuit aussitôt qu'elle sonne,
Mais qui contient l'éternité.

LE B. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Décret de Rome

Nos lecteurs n'ont pas oublié la guérison extraordinaire obtenue par le frère Néthelme, à Maisonneuve, à la suite d'une neu vaine faite en l'honneur du B Jean-Baptiste de la Salle, non plus que le procès apostolique auquel cette guérison a donné lieu. En même temps, des enquêtes étaient tenues à Rodez et à Pamiers, en France, au sujet de miracles obtenus par l'intercession du même serviteur de Dieu.

Rome, après avoir fait de ces trois procès l'examen le plus sévère, en a proclamé la validité.

Nous sommes heureux de pouvoir publier aujour d'hui le décret